Syndicat Autonome des Fonctionnaires et Agents chargés du Contrôle des Transports Terrestres

SNCTT

Syndicat national des contrôleurs des transports terrestres

Syndicat National des Personnels Techniques et Administratifs et de services de l' Equipement et de l' Environnement

Toulouse, le 18 juin 2009

Mesdames et Messieurs les représentants de la profession,

Le corps des contrôleurs des transports terrestres constitue aujourd'hui l'un des derniers remparts pour protéger vos entreprises du dumping social et de la concurrence déloyale de nombre de nos concurrents européens.

Plus que jamais, le cabotage, allié à la crise économique sans précédent qui touche votre secteur, risque d'entraîner fermetures et licenciements.

Notre secrétaire d'Etat multiplie les effets d'annonces. Devant le Sénat il y a quelques mois il annonçait 50 créations de postes de contrôleurs. La réalité : 35 agents uniquement destinés à résorber les postes vacants et les départs à la retraite prévus en 2009.

La semaine dernière il annonçait 20 000 contrôles supplémentaires pour lutter contre les infractions aux règlements sur le cabotage. La réalité : aucun texte répressif n'a encore été publié à ce jour. Nous ne pouvons pas sanctionner.

Quant aux 20 000 contrôles prévus, nul ne sait qui serait en mesure de les réaliser aujourd'hui.

Les autres forces de l'ordre se désengagent et rien, là non plus, n'est fait par notre ministère pour ramener ces personnels vers des tâches de contrôle des transports.

Les problèmes catégoriels que rencontre notre corps viennent ternir encore un peu plus ce tableau.

Les réformes en cours ne tiennent pas compte de la spécificité de nos missions et demain nous risquons de ne même plus être en mesure de continuer.

Cette situation nous conduit aujourd'hui à lancer un mouvement. Dès le 1er septembre nous exercerons un contrôle pointilleux et une répression systématique de toutes les infractions quelles qu'en soient le niveau de gravité. Les entreprises nationales risquent fort d'être les plus impactées par cette action.

Parallèlement et si tant est que les textes réglementaires existent à cette date, il est à redouter que le nombre de contrôles axés sur le cabotage en soit largement réduit, voire nul.

Nous avons conscience des conséquences désastreuses qui en découleront pour vous, mais nous n'avons pas d'autre choix pour nous adresser à notre hiérarchie.

Il vous incombe aujourd'hui si vous pensez que le contrôle de votre secteur d'activité est nécessaire, de peser de tout votre poids sur notre ministre pour qu'il entende nos revendications. Faute de quoi demain il n'y aura peut-être plus de contrôleurs, mais il n'y aura peut-être plus non plus d'entreprises à défendre dans notre pays.

Tant que notre ministère, le MEEDDAT, ainsi que le ministère de la Fonction Publique ne reconnaîtront pas concrètement l'évidente technicité de notre métier au travers d'un statut de corps technique, nous appliquerons et prolongerons ces actions et bien d'autres si nécessaire.

Une bonne politique de contrôle ne peut se faire sans une évidente reconnaissance du corps des Contrôleurs des Transports Terrestres, seul corps spécialiste pour réguler la profession.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les représentants de la profession, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le SNCTT	Pour l'UNSA SAFACTT	Pour la CGT
Jacques DOTU	Pierre GUERIF	Gilles LECLERC

contact :

06 60 51 91 65
06 25 27 35 31
06 20 32 44 19